

Informations de base	
2009/2150(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Effets de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement Subject 5.03 Economie mondiale et mondialisation 6.30 Coopération au développement 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	DEVE Développement	GUERRERO SALOM Enrique (S&D)	06/10/2009
		Rapporteur(e) fictif/fictive STRIFFLER Michèle (PPE) JOLY Eva (Verts/ALE)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	INTA Commerce international	MUÑIZ DE URQUIZA María (S&D)	10/11/2009
	ECON Affaires économiques et monétaires	KLUTE Jürgen (GUE/NGL)	15/09/2009
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Développement	PIEBALGS Andris	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
08/04/2009	Publication du document de base non-législatif	COM(2009)0160 	
22/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

01/03/2010	Vote en commission		Résumé
09/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0034/2010	
24/03/2010	Débat en plénière		
25/03/2010	Décision du Parlement	T7-0089/2010	Résumé
25/03/2010	Résultat du vote au parlement		
25/03/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2150(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/7/01291

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.840	24/11/2009	
Avis de la commission	ECON	PE430.634	29/01/2010	
Amendements déposés en commission		PE438.374	10/02/2010	
Avis de la commission	INTA	PE431.180	23/02/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0034/2010	09/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0089/2010	25/03/2010	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Pour information	COM(2009)0160 		08/04/2009	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2010)2953		28/06/2010	

Effets de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement

2009/2150(INI) - 08/04/2009

OBJECTIF : proposer une stratégie à large spectre destinée à aider les pays en développement à surmonter la crise.

CONTEXTE : selon des analyses récentes, après avoir touché les économies avancées et émergentes, la «troisième vague» de la crise devrait atteindre les pays en développement. Ainsi, selon la Banque mondiale, les flux de capitaux vers les pays en développement passeront de 1.000 milliards de dollars en 2007 à environ 600 milliards de dollars en 2009.

Le ralentissement économique mondial devrait par ailleurs se faire durement ressentir dans les pays concernés puisque le FMI prévoit une croissance de 3,25% en 2009 pour les économies en développement, contre 6,3% en 2008 et 7,9% en 2007. Ce ralentissement économique devrait s'accompagner de la chute de la demande mondiale en produits de base, de l'affaiblissement des recettes d'exportation et donc du ralentissement global du commerce dans les pays en développement. Ce manque à gagner pourrait se chiffrer pour les pays concernés, en 2009, à un déficit de financement oscillant entre 270 à 700 milliards de dollars.

Outre l'aspect purement financier, la crise peut en outre entraîner une déstabilisation politique et sécuritaire dans les pays concernés, notamment les plus fragiles d'entre eux : la pauvreté et l'agitation sociale risquent notamment de transformer les clivages politiques latents en confrontations exacerbées.

La Commission estime dès lors qu'il convient d'agir, et rapidement, pour empêcher que la crise ne touche plus durement encore les pays concernés.

CONTENU : pour venir en aide aux pays en développement lourdement menacés, la Commission envisage une large batterie de mesures qui peuvent se résumer comme suit :

1°) activer de nouvelles ressources : l'aide publique au développement (APD) européenne demeure de loin la plus importante, puisque l'Union européenne fournit 59% de l'APD totale. En 2008, le taux de l'APD collective était de 0,4% du RNB, soit un montant total de près de 50 milliards EUR (en progression par rapport aux années antérieures). Malgré cet apport financier, les perspectives pour les années à venir semblent préoccupantes. Beaucoup d'États membres restent bien en deçà des objectifs qu'ils s'étaient fixés pour 2010 et il manquerait encore quelque 20 milliards EUR pour atteindre l'objectif collectif de 0,56% d'APD/RNB en 2010. La Commission propose dès lors que l'Union utilise **toutes les ressources et tous les instruments disponibles** pour activer une aide visant à stimuler la croissance, l'investissement, le commerce et la création d'emplois. Cela passerait par :

- le fait pour les États membres d'honorer leurs engagements nationaux et collectifs pour atteindre leurs objectifs concernant les APD avant les échéances de 2010 et 2015. Cela libérera 20 milliards EUR supplémentaires d'APD en 2010 ;
- la nécessité d'activer de nouvelles ressources en poussant les États membres à intensifier leurs efforts pour recueillir un financement supplémentaire orienté vers le développement (ex. : en activant une taxe sur les billets d'avion destinée au financement de programmes de santé).

2°) mener une action anticyclique : la Commission estime qu'il faut agir très rapidement pour ne pas permettre qu'un cycle de détérioration économique s'installe dans les pays concernés. Pour cela, elle suggère de :

- redéfinir les priorités des documents de stratégie et des programmes de soutien en 2009 et 2010 pour refléter les nouveaux besoins et les priorités émergentes ;
- accélérer le paiement pour un certain nombre de pays ou de régions en situation d'urgence ;
- regrouper et avancer certaines aides (4,3 milliards EUR avancés sur 2009 dans les ACP) ;
- accélérer l'aide budgétaire ;
- envisager une aide macro-économique pour les pays de la Politique européenne de voisinage (PEV), les pays adhérents et les pays en phase de pré-adhésion.

3°) améliorer l'efficacité de l'aide : la Commission rappelle que la dispersion des actions engagées dans les pays en développement coûte cher en termes d'efficacité. La volatilité et le manque de prévisibilité de l'aide peuvent à eux seuls hausser les coûts de 15% à 20% et selon certaines estimations, le coût d'une application insuffisante du programme pour l'efficacité de l'aide serait de 5 à 7 milliards EUR/an. Il s'agit donc d'imaginer de manière urgente une démarche européenne coordonnée reposant sur des priorités communes. Plusieurs actions sont envisagées :

- prendre des mesures bilatérales associant États membres de l'Union et Commission ;
- promouvoir des actions européennes collectives comme notamment la mise en place d'une conception collective de la division du travail en matière d'aide au développement ;
- envisager une conception européenne collective de l'action contre la crise ;
- poursuivre la réforme de l'architecture de l'aide internationale.

4°) amortir les répercussions sociales, soutenir l'économie réelle : plusieurs initiatives sont envisagées pour aider concrètement les pays concernés :

- **protéger les plus vulnérables** (femmes, enfants, personnes âgées et handicapés) : la Commission estime qu'il faut d'abord aider ceux qui en ont le plus besoin en : i) prenant des mesures ciblées de protection sociale ; ii) soutenant les mécanismes de sauvegarde des dépenses sociales (via des financements transitant par le FED, notamment) ;
- **soutenir l'activité économique et l'emploi** : l'objectif est de mobiliser au maximum la main-d'œuvre en construisant et en entretenant des infrastructures locales. Plusieurs initiatives seraient envisagées comme : i) la réalisation de travaux de construction et d'entretien des infrastructures à fort coefficient de main-d'œuvre ; ii) l'établissement d'une infrastructure régionale en Méditerranée (dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée) ; iii) l'augmentation de 500 millions EUR, d'ici à 2010, des contributions au Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique ;

- **revitaliser l'agriculture** : bien qu'en baisse progressive, les prix des denrées alimentaires sont toujours un sujet d'inquiétude dans les PVD. La revitalisation de l'agriculture de ces pays requiert dès lors une conception globale passant par : i) l'accélération du financement en faveur de l'agriculture (ex. : en avançant les paiements de la « facilité alimentaire » européenne d'un milliard EUR) ; ii) l'investissement dans certains « corridors agricoles » (collecte de fonds pour soutenir la mise en relation des marchés et des zones de production) ;
- **investir dans une croissance « verte »** : la crise offre l'opportunité majeure de développer des économies plus soucieuses d'écologie, y compris dans les pays les moins avancés (PMA). La Commission suggère dès lors de : i) soutenir l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC) qui cherche à favoriser l'aide aux pays en développement les plus pauvres et les plus exposés aux catastrophes climatiques ; ii) utiliser de nouveaux financements pour le changement climatique (les États membres seraient appelés à reverser une partie des recettes de la vente aux enchères des quotas d'émission, dans le cadre du système européen d'échange des droits d'émission, à des mesures portant sur l'adaptation au changement climatique, le reboisement et le transfert de technologie aux pays en développement qui auront ratifié l'accord de Copenhague). La Commission recommande aussi aux États membres de lancer un mécanisme international pour le financement de la lutte contre le changement climatique ; iii) favoriser l'énergie renouvelable via des projets financés par la BEI ; iv) soutenir le transfert de technologies favorables à l'environnement et au développement durable via le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- **stimuler le commerce et l'investissement privé** : l'Union devrait agir à 2 niveaux. Il s'agirait : i) d'intensifier sa stratégie d'aide au commerce en consacrant concrètement les 2 milliards EUR qu'elle a décidé de débloquent à l'Aide liée au commerce (ALC) d'ici à 2010 ; ii) de faire avancer les travaux sur le financement du commerce, dans le prolongement des travaux du G-20, en renforçant les crédits à l'exportation, les facilités de crédit et les garanties qui sont des modes déterminants de stimulation du commerce.

5°) renforcer la gouvernance : la gouvernance et la lutte contre la corruption sont la clé d'un développement économique durable. Plusieurs domaines méritent une aide spéciale. Une bonne **gouvernance dans le domaine fiscal**, privilégiant la transparence, l'échange d'informations, une concurrence fiscale équitable et de bons systèmes douaniers, permettrait d'accroître les ressources financières internes de développement. Il faut en outre **mieux gérer la dette extérieure**, accorder une attention spéciale aux pays en situation de fragilité (ceux en situation de conflits, ou de crise) et **améliorer le processus d'intégration régionale**.

6°) améliorer l'approche institutionnelle de la crise : la stratégie de l'Union pour aider les pays en développement à surmonter la crise s'inscrit dans un contexte mondial qui requiert une action impliquant les institutions mondiales. Un ordre mondial plus efficace et plus universel est nécessaire pour tirer parti de cette évolution, notamment en réformant d'urgence les Nations Unies et en cherchant à adapter les institutions financières internationales comme s'y emploie actuellement le G-20.

Dans ce domaine, la Commission suggère (dans les limites de ses compétences) :

- que les Nations unies coordonnent avec plus d'efficacité les actions internationales visant à aider les pays en développement ;
- que le G-20 tienne toutes ses promesses en motivant les institutions financières internationales à agir en faveur des pays en développement (cela implique un financement immédiat de la part des membres du G-20 de quelque 250 milliards de dollars) ;
- que les groupements régionaux et continentaux, tels que l'Union africaine ou l'ANASE se renforcent afin de se doter d'une légitimité et d'une efficacité meilleures.

Effets de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement

2009/2150(INI) - 25/03/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 283 voix pour, 278 voix contre et 15 abstentions, une résolution sur les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement.

La résolution rappelle que, ces deux dernières années, le monde a connu une succession de crises (alimentaire, énergétique, climatique, financière, économique et sociale) qui ont des répercussions désastreuses pour les groupes de population pauvres des pays en développement. Les députés soulignent que l'Union européenne a l'obligation d'aider les pays en développement à faire face aux charges que la crise économique mondiale et le changement climatique, dont ils ne sont pas responsables, leur imposent. Ils demandent aux États membres de respecter leurs engagements en aide publique au développement (APD) et souhaitent le renforcement des engagements pris pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015.

Accroître les contributions en APD : les États membres sont invités à accroître les contributions en APD de manière à atteindre l'objectif d'ensemble qui était de 0,56% d'APD/revenu national brut (RNB) d'ici 2010, et l'objectif de 0,7% d'APD/RNB d'ici 2015, et à améliorer l'efficacité de l'aide. Soulignant que le respect des engagements pris en matière d'APD est impératif mais toujours insuffisant pour répondre à l'urgence des actions de développement, les députés appellent la Commission à promouvoir les instruments innovants de financement du développement déjà existants et à identifier d'urgence des ressources innovantes supplémentaires.

Le Parlement s'inquiète de la réduction des efforts d'APD en faveur de la santé publique, et en particulier des droits en matière de santé sexuelle et génésique, qui sont essentiels pour la réalisation des OMD. Il fait observer que la disponibilité d'une main-d'œuvre en bonne santé, dynamique, est une condition préalable au développement économique.

Priorité à la sortie de crise : le Parlement estime que la priorité doit rester à la sortie de la crise financière et économique et que la réponse à la crise financière et économique doit être globale. Préoccupés par le risque et la menace d'augmentation de l'endettement des pays en développement et d'une nouvelle crise de la viabilité de la dette, les députés demandent aux gouvernements de procéder très rapidement à des réformes des institutions

financières internationales. La Commission est invitée à étudier la mise en œuvre de la proposition de la Banque mondiale en vue d'un fonds pour les plus vulnérables destiné au financement de la sécurité alimentaire, la protection sociale et le développement humain. Les députés plaident en faveur de l'accroissement des moyens financiers des institutions financières internationales et d'une réforme ambitieuse du FMI.

Réformer la gouvernance : la résolution invite les dirigeants du G20 à procéder au plus vite à la mise en œuvre de l'engagement pris lors du sommet de Pittsburgh en septembre 2009 de réformer l'architecture du développement au niveau mondial et, dans cette perspective, à transférer au moins 5% des quote-part du FMI aux économies émergentes et en développement, et au moins 3% des droits de vote de la Banque mondiale aux pays en développement et en transition. Le Parlement souligne également la nécessité d'une réforme de la gouvernance économique mondiale propre à assurer une meilleure représentation des pays en développement dans les forums de décision. Il propose, à cet effet, d'élargir le G20 à au moins un représentant des pays en développement, qui pourrait être le président en exercice du G77.

La résolution insiste sur la nécessité de **passer à un système international de gouvernance qui protège les populations et les pays les plus vulnérables**, en particulier ceux qui sont le plus durement touchés par la crise et qui pâtissent de l'absence de filets de sécurité ou de l'inefficacité des dispositifs de protection en place. La Commission et les Etats membres sont invités à prêter une attention particulière à la promotion et la protection du travail décent ainsi qu'à la lutte contre les discriminations de genre et le travail des enfants en suivant pour cela les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail, dont le rôle doit être accru.

Taxe sur les transactions financières: convaincus que taxer le système bancaire constituerait une contribution équitable à la justice sociale au niveau mondial, les députés demandent qu'une taxe soit levée à l'échelle internationale sur les transactions financières afin de rendre le système fiscal plus équitable et de générer des ressources supplémentaires pour financer le développement, les biens publics mondiaux, y compris la capacité d'adaptation et d'atténuation des pays en développement au changement climatique et à ses effets. La Commission est invitée à présenter une communication sur la façon dont une taxe sur les transactions financières internationales peut contribuer, entre autres, à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à la correction des déséquilibres mondiaux et à la promotion du développement durable dans le monde.

Question de la dette : la résolution constate que les pays en développement devraient probablement faire face à un besoin de financement de 315 milliards de dollars en 2010, et que l'aggravation des difficultés budgétaires dans les pays les plus vulnérables risque de les priver de 11,6 milliards de dollars de dépenses essentielles affectées à l'éducation, à la santé, aux infrastructures et à la protection sociale. Les députés préconisent dès lors un moratoire provisoire sur le remboursement de la dette, capital et intérêts compris, et une annulation de la dette pour les pays les moins développés ; ils proposent la création, à l'échelle internationale, d'un organisme indépendant et transparent d'arbitrage de la dette.

Changement climatique : le Parlement se félicite de l'engagement pris par le Conseil européen, en octobre 2009, de lutter contre le changement climatique sans compromettre la réalisation des OMD. Il invite le Conseil à convenir, dans le cadre des conclusions du Sommet de Copenhague et des compromis réalisés au sein du G20, d'engagements financiers fermes qui permettent aux pays en développement de faire face à la détérioration des conditions climatiques et à veiller à ce que l'assistance rendue nécessaire par la crise économique ne conduise à une rechute dans le surendettement extérieur.

La Commission et les Etats membres sont invités à : i) soutenir toute mesure permettant de lutter contre le changement climatique dont les pays en développement sont les principales victimes, et à accentuer les transferts de technologies adéquats ; ii) allouer des fonds supplémentaires afin de combattre le changement climatique dans les pays en développement, tout en tenant compte du nombre croissant de réfugiés environnementaux.

Commerce : les députés considèrent que le commerce constitue l'un des principaux moteurs de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Ils invitent l'Union européenne et les Etats membres à peser de toute leur influence sur la scène internationale afin que le développement demeure au cœur des négociations du cycle de Doha, et qu'il aboutisse à un résultat positif, équitable et propice au développement, tout en renforçant l'approche consistant à faire des pauvres les grands bénéficiaires de l'aide européenne à la politique commerciale. La résolution signale que, pour parvenir à une plus grande stabilité financière et à un meilleur fonctionnement du système commercial mondial dans le cadre de l'OMC, il faut s'orienter vers un nouveau système monétaire et financier international qui soit fondé sur des règles multilatérales tenant compte des problèmes spécifiques des pays en développement et qui s'inscrive dans le cadre des Nations unies.

Accords de partenariat économique : le Parlement réaffirme que les accords de partenariat économique (APE) doivent être conçus comme un outil d'aide au développement et ne doivent pas être considérés comme de simples instruments du commerce international. Il demande à la Commission de veiller à la conclusion rapide des négociations, sans oublier l'impact que les dispositions des APE peuvent avoir sur la capacité des pays ACP à faire face à la crise. La Commission est invitée - lorsqu'elle négocie et met en œuvre des accords commerciaux – à renforcer la cohérence des politiques de l'Union européenne au service du développement et, notamment, de la promotion du travail décent et de la création de richesses et d'emplois.

Protectionnisme : les députés estiment que le protectionnisme ne constitue pas une réponse adaptée à la crise. Ils appellent à nouveau l'Union européenne à jouer son rôle en s'employant à réduire les barrières commerciales et les subventions, dont celles de l'Union, qui contribuent à la distorsion du marché et qui ont des répercussions particulièrement négatives sur les pays en développement. Ils sont d'avis que la politique du développement de l'Union européenne devrait respecter tant les intérêts de l'UE que ceux des pays en développement et estiment que l'ouverture réciproque des marchés ne saurait se faire aux dépens de la stabilité économique des pays en développement.

Paradis fiscaux : la résolution souligne que la fraude fiscale dans les pays en développement se traduit par une perte annuelle de recettes fiscales correspondant à dix fois le montant de l'aide au développement fournie par les pays industrialisés. Les députés insistent dès lors pour que les Etats membres fassent de la lutte contre les paradis fiscaux, la fraude fiscale et la fuite illicite de capitaux une de leurs priorités absolues. Ils réaffirment, dans ce contexte, leur conviction que l'échange automatique d'informations devrait être étendu à l'échelle mondiale et mis en œuvre à l'intérieur d'un cadre multilatéral. Les députés soulignent aussi la nécessité de parvenir à de réelles améliorations dans les systèmes bancaires des pays en développement, ce qui doit constituer une mesure concrète pour garantir les investissements et le développement et la croissance du secteur financier, les envois de fonds par les migrants et d'autres échanges commerciaux.

Microcrédit : le Parlement estime que l'un des obstacles majeurs au développement économique dans les pays en développement réside dans l'accès limité des potentiels entrepreneurs aux prêts et au microcrédit. Il souligne, par ailleurs, que, dans la plupart des cas, des garanties de crédit ne sont pas disponibles. La Commission et la BEI sont invitées à développer massivement les programmes d'accès au crédit et au microcrédit.

La Commission est invitée à prendre en considération les recommandations formulées dans la résolution pour l'élaboration de la proposition de décision sur le mandat de prêt extérieur de la BEI, après l'examen à mi-parcours.